



Temps partiel imposé après congé parental

Par **morice41**, le **01/09/2015** à **07:31**

Bonjour à tous,

J'ai demandé à mon employeur de reprendre à 80% après un congé parental d'un an, pris suite à la naissance de mon 3ème enfant.

Mon employeur ne me propose qu'un emploi à 50%.

A-t-il le droit de me l'imposer svp ?

Merci d'avance pour vos réponses éclairées,

Morgan

Par **P.M.**, le **01/09/2015** à **08:19**

Bonjour,

Si vous avez droit au congé parental, ce n'est pas l'employeur qui fixe le taux du temps partiel...